

Catégorie 4

Épreuves classées en catégorie 4 dans le Règlement National des Compétitions :

LES DIVISIONS CHALLENGE /2 et /4
LES DIVISIONS PERFORMANCE /2 et /4
LES INTERCLUBS DIVISION 3 et 4
LE TROPHÉE DE FRANCE
LA COUPE DE FRANCE AVANT LA FINALE DE COMITE
Les tournois de club (présentiel ou en ligne), les festivals,
les voyages bridge et les tournois de stage

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

information préalable sont interdites.

Dans les Divisions Challenge et en Interclubs D4

Les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont interdites. L'utilisation d'une ouverture de 2♣ à 3♠ qui ne garantit pas 12H, doit spécifier une couleur de 4 cartes au moins. La convention 2♦/♣ Multi est interdite.

Dans les divisions Performance, en Coupe de France avant la finale de comité, en Interclub D3 et en Trophée de France

L'ouverture de 2♦/♣ Multi est autorisée.

Toutes les CPF nécessitant une pré-alerte sont interdites à l'exception de l'ouverture de 1SA faible montrant au moins 12H.

La consultation des notes de défense pour les adversaires contre l'ouverture de 1SA faible et de 2♦/♣ Multi est autorisée.

Dans les tournois de régularité, festivals et autres compétitions de la catégorie 4 : toutes les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une pré-alerte sont autorisées.

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAULT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**